

Forum

Menu

Navigation du forum

[Forum](#)[Membres](#)[Activité](#)[Se connecter](#)[S'enregistrer](#)

Fil d'Ariane du forum – Vous êtes ici : [Forum](#)[Contrôle continu et épreuves finales: Epreuve finale de spécialité maths](#)[\[Important\]](#) [Aménagements de l'épr](#)

...

Veuillez [Se connecter](#) ou [S'enregistrer](#) pour créer des messages et des sujets de discussion.

[Important] Aménagements de l'épreuve finale de spé maths en mars 2021



[Math-Yeux](#)@math-yeux

73 messages

[#1](#) · 21 novembre 2020, 21 h 52 min

MAJ du 21 janvier 2021...

Les informations ci-dessous sont désormais caduques.

Les épreuves de spécialité de la mi-mars sont remplacées par le contrôle continu.

Bonjour,

un petit récapitulatif à ce jour (21 novembre 2020) pour aider à y avoir plus clair...

1. **les épreuves finales de terminale sont** (à ce jour...) **maintenues** et se dérouleront les 15, 16 et 17 mars 2021 selon le planning suivant : <http://specialite-maths.fr/wp-content/uploads/2020/11/Calendrier-Epreuves-Mars-2021.pdf>
2. Il est officiellement prévu des "dédouplements" de sujets afin que chaque élève puisse composer par rapport à des notions qu'il aura effectivement étudiées (voir [ici](#) ou là : <https://t.co/a4A00e5YQL?amp=1>). Mais, quand on y regarde de près, on réalise que ces "dédouplements" sont à géométrie variable selon les disciplines. **Notamment, en mathématiques, l'épreuve aura l'ossature**

suivante :

- Exercice 1, obligatoire (≈ 5 points)
- Exercice 2, obligatoire (≈ 5 points)
- Exercice 3, obligatoire (≈ 5 points)
- et, AU CHOIX, un exercice A ou un exercice B (= 5 points)

Donc, concrètement, un seul exercice sera dédoublé...

3. Les 3 exercices obligatoires porteront sur le cœur du programme. Après que les professeurs se soient longuement interrogés sur ce qu'est le cœur du programme, l'Inspection s'est décidée à publier une clarification. Il s'agit des notions suivantes :

- Combinatoire et dénombrement (dans les limites de la note de service : « mobilisable mais ne peut constituer le ressort essentiel d'un exercice ») ;
- Manipulation des vecteurs, des droites et des plans de l'espace ;
- Orthogonalité et distances dans l'espace ;
- Représentations paramétriques et équations cartésiennes ;
- Suites ;
- Limites des fonctions ;
- Compléments sur la dérivation ;
- Continuité des fonctions d'une variable réelle ;
- Succession d'épreuves indépendantes, schéma de Bernoulli.
- Sans oublier des notions essentielles de 1re : dérivées, fonction exponentielle, probabilités conditionnelles, algorithme en Python (mais pas de listes)

Les notions qui sont donc en dehors de ce cœur de programme (et sur lesquelles pourront porter les exercices au choix A et B) sont :

- Fonction logarithme ;
- Primitives, équations différentielles ;
- Sommes de variables aléatoires.

Malgré ces dispositifs, les délais sont très contraints pour des épreuves qui ont lieu dans moins de 3 mois maintenant... Il est regrettable que ces aménagements n'aient pas été publiés plus tôt. Ce sont encore les élèves (millésime 2003) qui vont en payer les frais...

On donne ci-dessous, un exemple des thématiques qui pourraient tomber (à titre indicatif)

- Exercice 1 : QCM avec des questions d'analyse
- Exercice 2 : géométrie dans l'espace
- Exercice 3 : probabilités, avec probabilités conditionnelles
- Exercice A : exercice d'analyse avec logarithme
- Exercice B : exercice d'analyse avec des équations différentielles

A noter que les thèmes seront clairement indiqués en début des exercices A et B afin de permettre plus facilement aux candidats de faire leur choix.

Cliquez pour un pouce descendu.0Cliquez pour un pouce levé.0

Dernière édition le 21 janvier 2021, 22 h 20 min par [Math-Yeux](#)

Utilisez la balise [latex] $x^2 + \frac{1}{x}$ [/latex] pour insérer des formules mathématiques.



[Marion@marion](#)

11 messages

[#2](#) · 26 décembre 2020, 17 h 27 min

Une ordonnance vient de sortir (le 24 / 12 / 2020) permettant une adaptation des concours et examens (y compris baccalauréat) en modifiant leur "nature", leur "coefficient", leurs "conditions d'organisation" y compris une organisation "dématérialisée" :o

Devons-nous comprendre que les épreuves du bac programmées à la mi-mars pourraient désormais être repoussées ? Voire être organisée en "distanciel" ??? :o

Nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire, les autorités compétentes pour la détermination des modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur dispensées par les établissements relevant des livres IV et VII du code de l'éducation ainsi que pour la détermination des modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur, **y compris le baccalauréat**, peuvent apporter à ces modalités les adaptations nécessaires à leur mise en œuvre.

S'agissant des épreuves des examens ou concours, ces adaptations peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, **sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée.**

Les adaptations apportées en application du présent article sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un **délai qui ne peut être inférieur à deux semaines** avant le début des épreuves.

Cliquez pour un pouce descendu.0Cliquez pour un pouce levé.0



[Marion@marion](#)

11 messages

[#3](#) · 26 décembre 2020, 17 h 29 min

Le lien vers l'ordonnance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042739670?r=aBfdT3yTEv>

voir notamment l'article 3 en ce qui concerne le baccalauréat...

Cliquez pour un pouce descendu.0Cliquez pour un pouce levé.0



[Math-Yeux](#)@math-yeux

73 messages

Auteur du sujet

[#4](#) · 27 décembre 2020, 13 h 47 min

L'an passé et cette année le ministère n'a pas eu besoin d'ordonnance pour annuler différentes épreuves du baccalauréat même au dernier moment (E3C, oraux de français, etc.).

Cette ordonnance n'est probablement qu'un parapluie supplémentaire pour éviter tous les prévisibles recours devant un TA en cas d'annulation d'épreuves.

Bref, ils s'octroient tous les droits jusqu'à deux semaines avant les épreuves.

Cela ne signifie pas qu'elle seront annulées ou reportées.

Mais c'est désormais faisable sans recours possible pour les candidats.

Cela a pour conséquence d'engendrer encore plus d'incertitude et d'anxiété pour les candidats.

Il faut désormais apprendre à vivre sans visibilité même à court terme et toujours envisager une grande multiplicité de scénarios possibles :oops:

Cliquez pour un pouce descendu.0Cliquez pour un pouce levé.0

Dernière édition le 27 décembre 2020, 13 h 47 min par [Math-Yeux](#)

Utilisez la balise [latex] $x^2 + \frac{1}{x}$ [/latex] pour insérer des formules mathématiques.